



A.P.P.E.L

(Actions Pour la Préservation de l'Environnement de Laneuveville)

**DECLINAISON LANEUVEVILLOISE
DE L'AGENDA 21 DU GRAND-NANCY**

Préambule

L'Agenda 21 de Laneuveville-devant-Nancy dénommé « A.P.P.E.L. » est un document de référence servant de support aux actions à conduire en matière d'environnement et de développement durable sur notre commune.

Dans sa forme, il se calque sur l'agenda 21 du Grand Nancy et n'a pour ambition que d'être une déclinaison locale de celui-ci, certaines thématiques étant naturellement communes, mais d'autres recouvrant des particularités spécifiques à notre territoire.

Il veut être également un document évolutif et dynamique, de nouvelles thématiques pouvant être insérées par les propositions de la commission « Urbanisme, Environnement et Développement Durable » qui validera et nourrira le document.

Une des premières étapes a consisté en l'identification de 8 axes d'interventions réunis en 3 grandes familles :

. Préservation et valorisation de la nature ;

. Information et mobilisation pour la préservation de l'environnement et la contribution au développement durable ;

. Préservation et valorisation des ressources énergétiques.

Pour chacun de ces axes, un à plusieurs objectifs à atteindre ont été définis. Il s'agit d'objectifs mesurables et a priori réalisables dans un délai ne dépassant pas l'année 2013. Ceux-ci seront le plus possible en lien avec les 3 piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économique.

Pour chacun des objectifs, des fiches actions ont été élaborées. Elles définissent les méthodes, les indicateurs, les pilotes des actions, le calendrier de réalisation, le budget estimatif et les partenaires éventuels.

Pour s'assurer que les actions proposées sont pertinentes, une analyse sera effectuée lors des séances de travail de la commission « Urbanisme, Environnement et Développement Durable ».

Une évaluation annuelle sera présentée en Conseil Municipal.

Les 8 axes de l'Agenda 21 de Laneuveville devant Nancy

Préservation et valorisation de la nature

Axe I : Accroître et préserver la biodiversité

Axe II : Préserver et valoriser l'environnement

Information et mobilisation pour la préservation de l'environnement et contribution au développement durable

- **Axe III : Diffuser des outils de communication pour rendre le développement durable concret pour tous.**
- **Axe IV : Mobiliser la population de la commune pour qu'elle intègre les exigences de la préservation de l'environnement et du développement durable**
- **Axe V : S'inscrire dans le volet social du Développement Durable**

Préservation et valorisation des ressources énergétiques, réduction de nos consommations et lutte contre le changement climatique

- **Axe VI : Sensibiliser et mobiliser nos concitoyens sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables**
- **Axe VII : Renforcer les actions permettant une utilisation rationnelle de l'énergie dans nos bâtiments**
- **Axe VIII : Réduire la consommation d'énergie des véhicules communaux**

PRESERVATION ET VALORISATION DE LA NATURE

Axe I Accroître et préserver la biodiversité

Objectif 1.1 – Plantation de haies servant de refuge à la faune et contribuant à la diversification de la flore

Il y a quelques décennies, notre paysage agricole était composé de petites parcelles. Les remembrements successifs, l'industrialisation de l'agriculture l'ont modifié en profondeur. Aux petites parcelles bordées par des haies se sont succédées de vastes étendues et les haies ont été sacrifiées. Ainsi, on a pu assister à une lente désertification écologique de nos campagnes.

Or la haie présente de multiples avantages. C'est un brise vent efficace qui limite l'assèchement des sols, la rosée du matin est par exemple plus importante en été et en hiver, elle constitue aussi un rempart efficace contre les vents violents. La terre est protégée donc les températures sont plus clémentes à sa proximité. Aux abords des fossés, elle est aussi un moyen de réguler les eaux pluviales et limite considérablement l'érosion des sols. Elle joue aussi un rôle épurateur en se nourrissant des engrais chimiques et permet une certaine dénitrification des eaux des fossés et ruisseaux, cela a été prouvé scientifiquement. Et surtout, la haie offre un lieu d'hébergement pour de nombreux petits animaux et en particulier des insectivores (crapaud, lézard, merle, mésange, coccinelle etc.).

Avant de s'engager dans une phase opérationnelle, il est nécessaire de réaliser une étude pour :

- . hiérarchiser les espaces et les sites en soulignant ceux qu'il est urgent de sauvegarder ;
- . visualiser les corridors biologiques ;
- . définir des dispositifs en fonction des différentes catégories d'espaces dans le respect de l'article 671 du Code Civil qui régit les distances minimales de plantations en fonction de la hauteur des arbres et arbustes ;
- . aboutir à des données intégrables à terme dans le PLU (création d'espaces boisés classés par exemple) ;
- . élaborer un programme pluriannuel de plantations.

Il faudra ensuite rendre compte des résultats de cette étude aux différents acteurs concernés :

Pour cela, il sera nécessaire d'organiser :

- une présentation de l'étude aux élus, avec visites de sites pour favoriser les prises de conscience ;
- une rencontre avec les propriétaires riverains ou les exploitants pour expliquer le bien-fondé de la démarche car sans leur implication, la mise en œuvre pourra être plus difficile ;

Réaliser une étude pour identifier les chemins qui pourraient être plantés, leur attribuer un rôle spécifique et un plan de gestion.

Indicateurs : Production d'une étude opérationnelle

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Calendrier de l'action : 2009-2010

Budget : 3000 € / an sur 2 ans

Partenaire(s) : O.N.F, L.P.O, FEDEAR pour obtenir une subvention

Vulgariser et diffuser les résultats de cette étude pour les rendre opérationnels

Indicateurs : Diffusion et explication des résultats aux différents publics ciblés

-Prescriptions dans le PLU

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Calendrier de l'action : 2010

Partenaire(s) : O.N.F.

Engager des travaux de plantations

Indicateurs : Linéaire de haies reconstitué

Pilote(s) : Services techniques

Calendrier de l'action : 2010-2013

Budget : sera estimé après les résultats de l'étude

Partenaire(s) : Entreprise, service espaces verts

Axe I Accroître et préserver la biodiversité

Objectif 1.2 –Participer à la sauvegarde de création d’obtenus lorrains

Le Conservatoire et Observatoire des Jardins Botaniques de Nancy contribue à la préservation d’essences végétales menacées de disparition.

Il peut s’enorgueillir de posséder des collections d’obtenus lorrains telles celles de Victor Lemoine ou François Félix Crousse.

Mais aujourd'hui, il ne nous reste qu'une modeste représentation de ce fabuleux patrimoine horticole lorrain, même si d'intenses recherches sont menées dans l'espoir de retrouver les hybrides disparus et de reconstituer ainsi une part de l'héritage horticole de notre région.

Toutefois, au-delà de sa conservation, ce patrimoine mérite de retrouver sa place dans les jardins et il convient de pouvoir le multiplier, le promouvoir et le proposer au public.

C'est dans ce contexte que l'on pourrait envisager un partenariat avec le Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy.

Proposer des espaces de plantation dans notre commune aux C.O.J.B. participera à une démarche environnementale qui se veut à la fois culturelle et protectrice et manifera notre intérêt pour les variétés horticoles lorraines anciennes.

Etablir un partenariat avec les conservatoires et jardins botaniques du Grand nancy

Indicateurs : Production d’une convention entre la ville et les COJB.

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable.

Calendrier de l’action : 2009

Budget : néant

Partenaire(s) : COJB

Etablir un plan de plantations suivant localisation

Indicateurs : Nombre d’espèces plantées

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Calendrier de l’action : 2010-2013

Budget : coût de plantation

Partenaire(s) : COJB, Service Espaces Verts de la commune

Elaborer un parcours pédagogique

Indicateurs : Fabrication de panneaux d’information destinés au public.

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Calendrier de l’action : 2010-2013

Budget : 500 € / an sur 4 ans

Partenaire(s) : COJB, Service Espaces Verts de la commune

Axe I Accroître et préserver la biodiversité

Objectif 1.3 – Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée est une technique d'entretien ou de non entretien des espaces verts qui consiste à appliquer des soins différents selon la nature des espaces.

Elle a plusieurs objectifs:

Rationaliser la gestion des espaces verts et l'affectation des ressources nécessaires ;

Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères ;

Restaurer, préserver et gérer l'environnement en limitant l'artificialisation et en favorisant la diversification des milieux et des espèces.

La création de prairies fleuries par exemple, confortera et accroîtra la biodiversité.

Pour une cohérence optimale, les actions engagées devront être concertées et déclinées avec l'ensemble des intervenants. En effet, sur notre territoire, les espaces verts urbains sont entretenus à la fois par la Communauté Urbaine du Grand Nancy et par la Ville de Laneuveville.

Diminuer le nombre de tontes

Indicateurs : Nombre de tontes

Pilote(s) : Responsable du service espaces verts communal

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : néant

Partenaire(s) : CUGN (pôle Services Urbains)

Création de prairies fleuries

Indicateurs : Surfaces engazonnées

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable, Commission des Travaux

Calendrier de l'action : 2009-2012

Budget : 300 € /an sur 5 ans

Partenaire(s) : CUGN (pôle Services Urbains)

Concierter et planifier les interventions du service Espaces Verts de la Communauté Urbaine

Indicateurs : Nombre de réunions

Pilote(s) : Responsable du service espaces verts communal

Calendrier de l'action : 2009-2012

Budget : néant

Partenaire(s) : CUGN (pôle Services Urbains)

Axe II Préserver et valoriser l'environnement

Objectif 2.1 – Répertoire des produits achetés par la commune qui peuvent nuire à la santé de ceux qui les utilisent : les remplacer par d'autres moins nuisibles quand c'est possible et établir des procédures d'utilisation de ces produits.

L'utilisation de nombreuses familles de produits fait l'objet de réglementations en matière d'hygiène et de sécurité. La 1ère tâche est de s'assurer que la commune respecte effectivement ces réglementations ;

- il est nécessaire de porter les actions sur :
 - . l'approvisionnement ;
 - . le stockage ;
 - . l'utilisation ;
 - . l'élimination des produits éventuellement nocifs.

Un plan d'actions en 3 étapes

1ère étape : faire un état des lieux des achats et un état des offres existantes :

Faire l'analyse des modes d'achat actuels pour les familles de produits susceptibles de présenter un danger pour la santé : produits de nettoyage, de traitement des eaux, produits phytosanitaires, hydrocarbures et huiles, produits utilisés en mécanique, peintures, fournitures de bureau, mobilier, vêtements de travail, outillage.

Ce travail permettra :

- . d'identifier les acteurs concernés (de l'utilisateur au responsable du marché, en passant par la commande) ;
- . d'analyser la qualité, la quantité et la spécificité des produits.

S'informer sur les offres existantes (principaux labels et caractéristiques auxquels on peut se référer) afin de définir les spécifications techniques de référence.

L'analyse des offres du marché se fera selon 4 critères :

- . réduction des risques ;
- . confort d'utilisation ;
- . efficacité du produit ;
- . coût du produit.

Cette analyse sera menée avec un technicien de chacun des services utilisateurs pour qu'il puisse donner son avis sur l'efficacité du produit et sa facilité d'utilisation.

Cette méthode de travail permettra dans le même temps :

- . d'assurer la pertinence des préconisations ;
- . d'informer les services utilisateurs sur ces préconisations et de favoriser leur adhésion.

2ème étape : sensibiliser, informer et former les acteurs concernés

Proposer une journée de formation collective à l'achat éco-responsable. Cette journée permettra :

- . d'informer sur les enjeux et les méthodes de l'achat éco-responsable ;
- . de créer une dynamique collective sur le sujet ;
- . de développer de nouveaux réflexes en matière d'achats éco-responsables ;
- . de répondre à toutes les questions sur les critères à prendre en compte ;
- . de sensibiliser et former les personnels utilisant des produits à risques à leur bonne utilisation (manipulation, dosage).

Les priorités porteront sur : les produits d'entretien ménager, les produits phytosanitaires.

Des actions de sensibilisation ont déjà été menées. C'est sur le terrain et dans l'action quotidienne qu'il faut rappeler les messages pour qu'il y ait un changement de comportement.

Il est donc proposé une formation approfondie aux agents de la commune. Cette formation verra la participation de l'ACMO.

La formation portera sur :

- . la connaissance du risque chimique ;
- . les produits de substitution ;
- . un partage d'expériences et de bonnes pratiques sur l'usage et la réduction du recours aux produits phytosanitaires.

3ème étape : développer de nouvelles procédures d'achat

Introduire les nouveaux critères retenus dans les marchés d'achat de produits.

Travailler avec les responsables des marchés à l'application des nouveaux critères retenus dans l'étape 1 pour la passation des marchés d'achats de produits.

Insérer dans les cahiers des charges des exigences sur les produits utilisés (nettoyage des locaux, etc.).

Le travail réalisé dans l'étape 1 sur les produits de nettoyage servira de base à la rédaction d'une clause type à insérer dans les futurs cahiers des charges.

Faire l'analyse des modes d'achats actuels pour les familles des produits susceptibles de présenter un danger pour la santé.

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : Temps agents communaux

Indicateurs :

Existence d'une liste de familles de produits concernés

Existence d'une liste de familles de substitution

Pilote(s) : Agents communaux concernés

Partenaire(s) : CUGN

S'informer sur les offres existantes (principaux labels et caractéristiques auxquels on peut se référer) afin de définir des spécifications techniques

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : Temps agents communaux

Indicateurs : Recensement de tous les labels existants

Pilote(s) : Agents communaux concernés

Partenaire(s) : CUGN

Proposer une journée de formation collective à l'achat éco-responsable aux acheteurs.

Calendrier de l'action : 2010

Budget : A définir

Pilote(s) : DGS - ACOMO

Indicateurs : Nombre de participants à la formation

Partenaire(s) : CNFPT

Sensibiliser et former les personnels utilisant des produits à risque à leur bonne utilisation (connaissance du risque, manipulation, dosage,..)

Calendrier de l'action : 2010

Budget : A définir

Pilote(s) : DGS – ACOMO- Adjoint ayant en charge le personnel

Indicateurs : Nombre de personnes ayant suivi la formation

Partenaire(s) : CNFPT

Introduire les nouveaux critères retenus dans les marchés d'achats de produits.

Travailler avec les responsables des marchés à l'application des nouveaux critères environnementaux dans la passation des marchés d'achats de produits.

Calendrier de l'action : A partir de 2010

Budget : néant

Pilote(s) : Service marchés Publics

Indicateurs : Présence des critères

Budget : -

Partenaire(s) : CUGN

Réduction du recours aux produits phytosanitaires pour le service espaces verts.

Réunir tous ceux qui sont en charge de l'entretien des espaces verts sur le territoire pour les sensibiliser sur les conséquences de l'emploi des produits phytosanitaires

Assurer une meilleure protection de la santé des personnels et des habitants, ainsi que de l'environnement.

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Pilote(s) : Responsable du service des Espaces Verts

Indicateurs : Suivi annuel des quantités consommées

Partenaire(s) : CUGN

Axe II Préserver et valoriser l'environnement

Objectif 2.2 – Favoriser la biodiversité sur notre territoire en permettant notamment l'installation de ruches et en développant des actions pédagogiques pour tous publics autour de cette action.

Le constat est alarmant, la population des abeilles décroît inexorablement.

Des expériences inédites, bénéfiques pour les apiculteurs et les agriculteurs ont été mises en place dans différents départements. Il s'agit de terrains agricoles inutilisés où des ruches peuvent être installées et qui sont transformés en jachère apicoles (polliniques). Les abeilles y trouvent des fleurs très riches en pollen (seule source de protéine pour elles) et le nectar (pour la fabrication du miel).

L'objectif de ces jachères est de réintroduire la biodiversité dans l'espace rural et d'apporter une variété de nourriture pour les abeilles.

Dans ce contexte général, la commune confierait gratuitement en gestion soit à un (ou des) apiculteur(s) des espaces lui appartenant pour y implanter des ruches et réaliserait ce type de jachère. En contrepartie, le(s) bénéficiaire(s) proposerait (aient) des interventions pédagogiques aux enfants des écoles et à la population.

Planter des essences mellifères (haies-jachères)

Calendrier de l'action : A partir de 2009-2013

Budget : 500 € / an sur 5 ans

Indicateurs : Nombre d'essences plantées

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Abeilles Lorraine

Implantation de ruches

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Indicateurs : Nombre de ruches

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : selon convention

Mise en œuvre d'actions pédagogiques

Calendrier de l'action : A partir de 2010

Budget : néant

Indicateurs : actions

Pilote(s) : C.U.E.D.D, Commission Petite Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

Partenaire(s) : selon convention

Axe II Préserver et valoriser l'environnement

Objectif 2.3 – Contribuer à la protection de la faune ornithologique

Aujourd'hui, une espèce d'oiseau sur huit est menacée d'extinction (1 226 espèces) et 190 sont « En danger critique d'extinction ». Les espèces les plus menacées sont celles de grande taille ou aux faibles taux de reproduction, comme les albatros (82 %), les grues (60 %), les perroquets (27 %), les faisans (23 %) et les pigeons (20 %). Les espèces d'oiseaux communs sont également fortement menacées.

Ainsi, en Europe, depuis 26 ans, près de la moitié (45 %) d'entre elles subissent un déclin (soit 56 espèces sur 124 étudiées).

L'expansion et l'intensification des industries agro-alimentaires et halieutiques, l'exploitation forestière, la colonisation des espèces invasives, la pollution, la surexploitation des oiseaux sauvages et le changement climatique constituent des menaces majeures.

Malgré une problématique à l'échelle mondiale, des actions simples sur notre territoire peuvent être mises en œuvre :

. Offrir des lieux de nidification pour certaines espèces est un des moyens de contribuer à la sauvegarde de la diversité de la faune avicole, pallier le manque de nourriture en est un autre.

. Faire connaître le patrimoine ornithologique de notre commune contribuera à l'effort de sensibilisation nécessaire pour faire prendre conscience à la population qu'il est important de préserver l'environnement qui l'entoure.

Fabrication et mise en place de nichoirs et mangeoires

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : 400 € / an sur 5 ans

Indicateurs : nichoirs et mangeoires confectionnées, actions grand public

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : LPO

Réalisation de sentiers pédagogiques

Calendrier de l'action : A partir de 2010

Budget : 1500 € en 2010

Indicateurs : Panneaux d'information pour le grand public

Pilote(s) : C.U.E.D.D et Commission Travaux et Sécurité

Partenaire(s) : LPO

Création d'un observatoire

Calendrier de l'action : A partir de 2011

Budget : 6000 €

Indicateurs : observatoire

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable, Services techniques municipaux

Partenaire(s) : LPO

Axe II Préserver et valoriser l'environnement

Objectif 2.4 – Réduire la production des déchets

En 40 ans, les quantités de déchets ont été multipliées par deux pour atteindre une moyenne de 360 kilos par an et par personne.

La gestion des ordures représente un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.

La réduction des déchets représente un double enjeu de société, à la fois financier et environnemental. En limitant le gaspillage de matières premières et le recours à des installations de traitement des déchets toujours plus importantes, chacun contribue à la préservation de ressources et à la lutte contre le changement climatique.

De plus, la production et le traitement des déchets entraînent des coûts financiers très lourds, que les collectivités et les citoyens assument via les taxes et les impôts ou encore dans le prix des produits achetés.

Un des meilleurs moyens pour limiter l'utilisation des ressources naturelles est le recyclage par l'intermédiaire du tri sélectif.

Sensibiliser à la réduction des déchets

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Indicateurs : Participer à la campagne nationale de réduction des déchets

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Maison de la propreté

Expliquer les bienfaits de l'éco-consommation

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Indicateurs : Actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Maison de la propreté

Développer la mise en place du tri sélectif en direction des habitants

Calendrier de l'action : A partir de 2009-2012

Budget : néant

Indicateurs : Actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Maison de la propreté

Mettre en place un tri sélectif des déchets de chantier du Centre Technique Municipal

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Indicateurs : Utilisation de filières de récupération.

Pilote(s) : Directeur des services techniques

Partenaire(s) : CUGN

Favoriser le tri des déchets ménagers dangereux

Calendrier de l'action : A partir de 2010

Budget : néant

Indicateurs : Actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Maison de la propreté

Axe II Préserver et valoriser l'environnement

Objectif 2.5 – Constitution d'un verger école et de sauvegarde

Le patrimoine fruitier ancien, tant au niveau national que local s'est fortement réduit. Les anciennes variétés fruitières sont promises à une inéluctable disparition, société de consommation oblige.

La sauvegarde de certaines espèces en voie de disparition ne peut se faire sans la volonté de particuliers, d'associations, de collectivités.

La commune possède dans son patrimoine un verger qui nécessite un travail de restauration assez important. Tailles, suppression de certains arbres non fruitiers et nouvelles plantations sont à effectuer.

Réhabiliter ce verger en privilégiant des essences locales anciennes pour en faire un lieu de culture partagée est un moyen de conserver voire de conforter nos racines.

Conforter le verger existant par la plantation de vieilles essences lorraines

Calendrier de l'action : 2009-2011

Budget : 300 € / an sur 3 ans

Indicateurs : Nombre d'essences plantées

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Les croqueurs de pomme

Développer des actions de taille/formation d'arbres fruitiers

Calendrier de l'action : A partir de 2009

Budget : néant

Indicateurs : Actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Les croqueurs de pomme

Elaborer un projet pédagogique pour les élèves de la commune

Calendrier de l'action : A partir de 2009-2012

Budget : néant

Indicateurs : Actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Ecoles, Les croqueurs de pomme

INFORMATION ET MOBILISATION POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

• **Axe III : Diffuser des outils de communication pour rendre le développement durable concret pour tous.**

• **Objectif 3.1 : Diffuser en direction du grand public des messages sur les comportements éco-citoyens dans le logement (économies d'énergie, tri des déchets, préservation de la ressource en eau, entretien des jardins...)**

Faire la pédagogie du développement durable à travers des documents écrits.

Créer une émulation pour faire évoluer les comportements, grâce à un partage d'expériences très concrètes.

Développer l'esprit critique et interpeller les lecteurs à titre personnel et professionnel à travers un retour d'expériences menées par notre collectivité.

A titre d'exemples :

. économies d'énergie en choisissant des lampes à basse consommation ;

. réduction des consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts.

Informé par le biais de documents écrits et téléchargeables sur le thème des comportements éco-citoyens

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : néant

Indicateurs : nombre d'articles dans la lettre du Maire, site internet

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE, ADEME, MEEDAT, etc. et leurs supports de communication

Etablir une communication pédagogique sur ce qu'il est possible de faire pour « dépenser moins et mieux »

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : néant

Indicateurs : nombre d'articles dans la lettre du Maire, site internet

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : Divers institutionnels et associatifs

• **Axe IV : Mobiliser la population de la commune pour qu'elle intègre les exigences de la préservation de l'environnement et du développement durable**

Objectif 4.1 : Organiser des événements (réunions publiques, fête, conférences, expositions, visites) sur le thème de la protection de l'environnement et du développement durable.

La communication pour la préservation de l'environnement et du développement durable est au cœur d'un défi majeur.

Quand elle atteint ses objectifs, la Communication est un outil puissant qui contribue à l'évolution des modes de vie Elle doit :

- faciliter la compréhension des enjeux ;
- s'appuyer sur des relais de proximité ;
- mettre le public en situation d'expérimenter, d'être acteur : la communication écrite ne suffit jamais si elle n'est pas accompagnée d'actions concrètes.

Elaborer un planning annuel de manifestations en s'inscrivant dans les événements nationaux et locaux

A titre d'exemple fête de la nature prévue les 16 et 17 mai en 2009, semaine de la réduction des déchets, jardins de ville jardins de vie au Domaine de Montaigu à laquelle seront associées les villes de Jarville et Laneuveville.

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : 4000 € / an sur 5 ans

Indicateurs : Planning annuel

Pilote(s) : Croisement de plusieurs commissions et Centre Technique Municipal

Partenaire(s) : Collectivités, associations

• **Axe V : S'inscrire dans le volet social du Développement Durable**

Objectif 5.1 : Créer des jardins familiaux

Cette action aura pour but de permettre aux Laneuveillois ne possédant pas de lopin de terre de pouvoir cultiver leur potager sur une parcelle qui sera mise à leur disposition.

Elle devra s'adresser et être proposée en priorité à des personnes en difficultés. Toutefois, elle pourra être proposée à d'autres pour permettre une mixité sociale.

Des familles pourront ainsi subvenir à une partie de leurs besoins alimentaires pour une somme modique.

A noter, qu'en cette période où le pouvoir d'achat préoccupe la population, produire ses légumes est une des solutions pour les familles de dépenser moins.

Outre l'aspect financier, cette action présente un véritable attrait en matière d'insertion sociale. Jardiner est un moyen efficace pour renouer des relations. On discute, on donne son avis, on reprend place dans un groupe.

Recenser des terrains

Calendrier de l'action : 2009

Budget : néant

Indicateurs : Parcelles créées

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : -

Proposer cette action à la population (élaboration d'un questionnaire)

Calendrier de l'action : 2009

Budget : néant (insertion sur site Internet et publication municipale existante)

Indicateurs : réponses au questionnaire

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : -

Etablir un règlement d'attribution et d'utilisation

Calendrier de l'action : 2009

Budget : néant

Indicateurs : règlement

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : -

Aménager les parcelles

Calendrier de l'action : 2009 – 2010

Budget : 1000 € / an sur 2 ans, peut-être plus ensuite si construction d'abris

Indicateurs : nombre de parcelles réalisées et mises à disposition

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : -

PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES, REDUCTION DE NOS CONSOMMATIONS ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Axe VI : Sensibiliser et mobiliser nos concitoyens sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Objectif 6.1 : Recommander et favoriser le recours aux énergies renouvelables en amont des opérations de construction.

Le Grenelle de l'Environnement prévoit une réduction drastique des émissions de gaz à effets de serre (facteur 4 : division par 4 de ces émissions d'ici 2050 rapporté à 1990). L'emploi des ENR est un des moyens de lutte pour juguler le réchauffement climatique.

Les ENR sont :

le solaire thermique et photovoltaïque, l'éolien, la géothermie, la biomasse, le biogaz, les centrales houlomotrices et marémotrices.

La France a décidé de recourir aux énergies renouvelables pour 23 % de sa consommation d'ici 2020.

Pour y parvenir, il est impératif d'agir en amont des opérations de construction.

Inscrire des recommandations dans le Plan Local d'Urbanisme

Calendrier de l'action : 2010

Budget : néant

Indicateurs : Recommandations dans le PLU

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : CUGN - ADUAN

Valoriser le COS si recours aux énergies renouvelables

Calendrier de l'action : 2010

Budget : néant

Indicateurs : PLU

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : CUGN, ADUAN

Remettre un guide de sensibilisation sur les énergies renouvelables au public lors de la recherche de renseignements sur les déclarations de travaux et les permis de construire

Calendrier de l'action : 2009

Budget : néant

Indicateurs : nombre de guides remis

Pilote(s) : Service Urbanisme de la Mairie

Partenaire(s) : ADEME

- **Axe VI : Sensibiliser et mobiliser nos concitoyens sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.**

Objectif 6.2 : Réaliser des actions de communication sur le thème de l'énergie en direction de la population

Un certain nombre de guides relatifs aux thèmes des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie sont mis à disposition du public par l'Espace Info Energie du Grand Nancy. Mais ils ne sont diffusés qu'à ceux qui s'y rendent. Il est important de proposer des actions pour aller au devant du grand public pour promouvoir ces thèmes.

Monter une action par an sur ce thème (réunion publique ou visite d'une installation)

Calendrier de l'action : 2009 - 2013

Budget : 400 € / an sur 5 ans (frais de bus par exemple pour visite)

Indicateurs : Nombre d'actions

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE

Proposer une sensibilisation aux agents de la commune portant sur la maîtrise de l'énergie

Calendrier de l'action : 2010 - 2013

Budget : néant

Indicateurs : Nombre de personnes ayant suivi la formation

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE - CNFPT

Insérer dans nos supports de communication un article par an sur ce thème

Calendrier de l'action : 2009 - 2013

Budget : néant

Indicateurs : Nombre d'insertions dans la lettre du Maire

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE

Enrichir le site internet de la commune avec des liens et/ou des articles

Calendrier de l'action : 2009 - 2013

Budget : néant

Indicateurs : Mise à jour du site Internet – compteur de clic

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE

- **Axe VI : Sensibiliser et mobiliser nos concitoyens sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.**

Objectif 6.3 : Favoriser et aider financièrement le recours aux énergies renouvelables

La plupart des particuliers sont sensibles aux problématiques liées au réchauffement climatique. Le principal frein pour recourir aux énergies renouvelables reste le coût d'installation des dispositifs. Plusieurs collectivités apportent leur concours financier par l'intermédiaire d'aides financières. Selon les possibilités budgétaires de celles-ci, ces aides sont variables et différent selon le type de dispositifs mis en œuvre.

Pour notre commune, nous subventionnons l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Nous pouvons élargir nos aides à d'autres dispositifs.

Mais l'aide ne doit pas seulement être financière. Nous devons accompagner les particuliers désireux de recourir aux énergies renouvelables en facilitant leur démarche (dossiers de demandes de subventions par exemple, liste d'installateurs agréés).

Définir les aides financières de la commune pour favoriser les ENR

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : 3000 € / an sur 5 ans

Indicateurs : nombre de dossiers

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable, Service Urbanisme

Partenaire(s) : -

Porter à connaissance de la population l'ensemble des aides et des acteurs existants

Calendrier de l'action : 2008-2013

Budget : néant

Indicateurs : Réunion publique – document

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE, Service Urbanisme de la Mairie (dossier unique)

• **Axe VII : Renforcer les actions permettant une utilisation rationnelle de l'énergie dans nos bâtiments**

Objectif 7.1 : Réduire la facture énergétique de notre collectivité

Le Grenelle de l'Environnement nous impose la maîtrise de nos consommations d'énergie pour :

- les bâtiments neufs, une consommation inférieure à 50 KWH par m² et par an sera la règle à partir de 2010.
- l'ancien, l'objectif de la réduction de la consommation d'énergie est de 38 % d'ici 2020.

Pour atteindre ces objectifs, la mise à niveau du bâti est une priorité. Les collectivités locales doivent être le moteur pour inciter aux bonnes pratiques sur leur territoire et montrer l'exemple avec leur propre patrimoine immobilier.

Elles doivent susciter l'innovation, inspirer la créativité afin de mettre en œuvre les solutions qui protégeront davantage l'environnement en intervenant dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Mettre en place un tableau de bord de suivi des consommations d'énergie

Calendrier de l'action : 2010-2013

Budget : néant

Indicateurs : Tableau de bord

Pilote(s) : Service comptable

Partenaire(s) : -

Réaliser des audits énergétiques de nos bâtiments

Calendrier de l'action : 2009 – 2010 ou glissement d'une année en fonction des possibilités financières

Budget : 12 000 € / an sur 2 ans

Indicateurs : étude

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ADEME, ALE

Définir un plan de travaux visant à faire des économies d'énergie

Calendrier de l'action : 2011

Budget : à définir après les résultats des audits

Indicateurs : Programmation pluriannuelle d'investissement

Pilote(s) : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Partenaire(s) : ALE

• **Axe VIII : Réduire la consommation d'énergie des véhicules communaux**

Objectif 8.1 : Remplacer progressivement la totalité du parc par des véhicules à énergie propre

Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie en France, ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La part du secteur est aujourd'hui de 29 % contre seulement 13 % en 1960 et l'on observe un quasi doublement de sa consommation depuis 1973. C'est le transport routier qui domine de manière écrasante le bilan énergétique. Il représente 81 % de la consommation d'énergie, tous modes de transports confondus.

État du parc communal :

La moyenne d'âge du parc est de 8,5 ans. Les véhicules les plus anciens ont entre 13 (2) et 16 (1) ans. Le parc est composé de 15 véhicules comprenant un tracteur. Le parc est actuellement composé de véhicules à technologie GPL (2), essence (5), diesel (8).

Lors du renouvellement du parc, au moins 20% des véhicules doivent être des « véhicules propres » (en conformité avec la loi sur l'air).

La commune devra s'équiper en véhicules respectant la norme Euro 4 c'est-à-dire des véhicules peu émissifs en polluants (oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures, particules).

L'objectif est d'atteindre les 100 % au fur et à mesure du renouvellement de la flotte.

Problèmes liés à l'utilisation des véhicules propres

Sur la base de retour d'expérience, on constate que les véhicules gaz posent des problèmes liés à :

- leur fonctionnalité, car le temps de remplissage des véhicules lourds fonctionnant au gaz est trop long ;
- leur maintenance, car aucun technicien n'est formé pour intervenir sur ce type de motorisation ;
- la méconnaissance des utilisateurs du parc. Ni formés, ni habitués à l'usage de ce type de véhicule, ils utilisent peu le carburant GPL.

Les véhicules électriques posent des problèmes de coût et d'autonomie des batteries.

D'une manière générale l'offre des constructeurs de véhicules lourds est insuffisante et ne permet pas d'avoir un accroissement significatif de la part de véhicules propres dans le parc.

Mise en place d'un suivi de la consommation par véhicule

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : néant

Indicateurs : Tableaux de bord

Pilote(s) : Responsable des services techniques

Partenaire(s) : -

Diffuser des conseils d'éco-conduite destinés aux utilisateurs de véhicules

Finalités :

Expliquer les règles de bonne conduite.

Informé sur l'utilisation des véhicules GPL et montrer que leur utilisation n'est pas dangereuse.

Donner des valeurs indicatives de consommation pour différents types de conduite.

Informé de l'importance du comportement routier et de son impact sur l'environnement.

Indicateurs : Nombre de personnes ayant reçu un mémo

L'évolution des consommations des véhicules du personnel grâce au suivi informatisé.

Pilote(s) : Responsable des services techniques

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : néant

Suivre l'évolution de l'offre en véhicules propres et procéder à des acquisitions.

Ce suivi devra permettre aux services techniques d'être au plus près de ce qui se fait de mieux, afin de proposer des investissements dans les véhicules fonctionnels les plus écologiques.

Calendrier de l'action : 2009-2013

Budget : inscriptions lors des besoins de renouvellement

Indicateurs : Base de données

Pilote(s) : Responsable des services techniques

Partenaire(s) : -

• **Axe VIII : Réduire la consommation d'énergie des véhicules communaux**

Objectif 8.2 : Augmenter les déplacements en transports en commun, à vélo, la marche à pied et diminuer les Kms parcourus en voiture.

De nombreux petits déplacements qui s'effectuent actuellement en voiture pourraient l'être avec des moyens de circulation doux ou les transports en commun.

Une prise de conscience est à faire naître.

Rationaliser l'utilisation des véhicules, modifier les comportements, mutualiser les moyens est un vrai projet d'entreprise qui contribuera à la mise en œuvre d'un système de management environnemental.

Sensibiliser le personnel municipal à une utilisation rationnelle des véhicules communaux

Finalité : Réduire les déplacements en voiture

Calendrier de l'action : 2009-2013

Indicateurs : Réduction du kilométrage des véhicules communaux

Pilote : Responsable des Services Techniques

Budget : néant

Partenaires : -

Définir en concertation avec le personnel communal des modes de transports alternatifs

Finalité : Réduire les déplacements en voiture

Calendrier de l'action : 2009-2013

Indicateurs :

Nombre de vélos achetés

Réduction du kilométrage des véhicules communaux

Pass bus pour les déplacements domicile-travail

Locations de vélos

Pilote : Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable

Budget : néant

Partenaires : -

A.P.P.E.L

ELEMENTS FINANCIERS ESTIMES

INTITULE		2009	2010	2011	2012	2013	Coût actions
Préservation et valorisation de la nature							
Axe I Accroître et préserver la biodiversité							
Objectif 1.1 – Plantation de haies servant de refuge à la faune et contribuant à la diversification de la flore							
Réaliser une étude pour identifier les chemins à planter, leur attribuer un rôle spécifique et un plan de gestion		3000	3000				6000
Vulgariser et diffuser les résultats de cette étude pour les rendre opérationnels			X				0
Engager des travaux de plantations			X	X	X	X	0
Objectif 1.2 – Participer à la sauvegarde de création d'obtenteurs lorrains							
Etablir un partenariat avec les conservatoires et jardins botaniques du Grand Nancy		X					0
Etablir un plan de plantations suivant localisation			X	X	X	X	0
Elaborer un parcours pédagogique			500	500	500	500	2000
Objectif 1.3 – Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts							
Diminuer le nombre de tontes		X	X	X	X	X	0
Création de prairies fleuries		300	300	300	300	300	1500
Concertier et planifier les interventions du service Espaces verts de la Communauté Urbaine		X	X	X	X	X	0
Axe II Préserver et valoriser l'environnement							
Objectif 2.1 : Répertoire des produits achetés par la commune qui peuvent nuire à la santé de ceux qui les utilisent							
Analyser les modes d'achats actuels pour les familles de produits pouvant présenter un danger pour la santé		X					0
S'informer sur les offres existantes afin de définir des spécifications techniques		X					0
Proposer une journée de formation collective à l'achat éco-responsable aux acheteurs			X		X		0
Sensibiliser et former les personnels utilisant les produits à risque à leur bonne utilisation (manipulation, dosage.)			X		X		0
Introduire les nouveaux critères retenus dans les marchés d'achats de produits			X	X	X	X	0
Réduction de l'emploi des produits phytosanitaires		X	X	X	X	X	0
Objectif 2.2 : Favoriser la biodiversité, installation de ruches et développement d'actions pédagogiques pour tous publics autour de cette action							
Planter des essences mellifères		500	500	500	500	500	2500
Implantation de ruches		X	X	X	X	X	0
Mise en œuvre d'actions pédagogiques			X	X	X	X	0
Objectif 2.3 – Contribuer à la protection de la faune ornithologique							
Fabrication et mise en place de nichoirs et mangeoires		400	400	400	400	400	2000
Réalisation de sentiers pédagogiques			1500				1500
Création d'un observatoire				6000			6000
Objectif 2.4 – Réduire la production des déchets							
Sensibiliser à la réduction des déchets		X	X	X	X	X	0
Expliquer les bienfaits de l'éco-consommation		X	X	X	X	X	0
Développer la mise en place du tri sélectif en direction des habitants		X	X	X	X	X	0
Mettre en place un tri sélectif des déchets de chantier du Centre Technique Municipal		X	X	X	X	X	0

INTITULE	2009	2010	2011	2012	2013	Coût actions
Favoriser le tri des déchets ménagers dangereux		X	X	X	X	0
Objectif 2.5 – Constitution d'un verger école et de sauvegarde						
Conforter le verger existant par la plantation de vieilles essences lorraines	300	300	300			900
Développer des actions de taille/formation d'arbres fruitiers	X	X	X	X	X	0
Monter un projet pédagogique pour les élèves de la commune	X	X	X	X	X	0
Information et mobilisation pour la préservation de l'environnement et contribution au développement durable						
• Axe III: Diffuser des outils de communication pour rendre le développement durable concret pour tous						
Objectif 3.1 : Diffuser en direction du grand public des messages sur les comportements éco-citoyens						
Réaliser des documents écrits et téléchargeables sur le thème des comportements éco-citoyens	X	X	X	X	X	0
Faire une communication pédagogique sur ce qu'il est possible de faire pour « dépenser moins et mieux »	X	X	X	X	X	0
Axe IV : Mobiliser la population de la commune pour qu'elle intègre les exigences de la préservation de l'environnement et du développement durable						
Objectif 4.1 : Organiser des événements sur le thème de la protection de l'environnement et du développement durable						
Elaborer un planning annuel de manifestations en s'inscrivant dans les événements nationaux et locaux	4000	4000	4000	4000	4000	20000
• Axe V : S'inscrire dans le volet social du Développement Durable						
Objectif 5.1 : Créer des jardins familiaux						
Recenser et choisir leurs localisations	X					0
Proposer cette action à la population (élaboration d'un questionnaire)	X					0
Etablir un règlement d'utilisation et d'attribution	X					0
Aménager les parcelles	1000	1000				2000
Préservation et valorisation des ressources énergétiques, réduire nos consommations et lutter contre le changement climatique						
• Axe VI : Sensibiliser, mobiliser nos concitoyens sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables						
Objectif 6.1 : Recommander et favoriser le recours aux énergies renouvelables en amont des opérations de construction						
Inscrire des recommandations dans le Plan Local d'Urbanisme		X				0
Valoriser le COS si recours aux énergies renouvelables		X				0
Donner un guide de sensibilisation lors de la recherche de renseignements sur les DP et les PC	X	X	X	X	X	0
Objectif 6.2 : Réaliser des actions de communication sur le thème de l'énergie en direction de la population						
Monter une action par an sur ce thème (réunion publique ou visite d'une installation)	400	400	400	400	400	2000
Proposer une sensibilisation aux agents de la commune portant sur la maîtrise de l'énergie		X	X	X	X	0
Insérer dans la lettre du Maire un article par an sur ce thème	X	X	X	X	X	0
Enrichir le site internet de la commune avec des liens et/ou des articles	X	X	X	X	X	0
Objectif 6.3 : Favoriser et aider financièrement le recours aux énergies renouvelables						
Définir les aides financières de la commune pour favoriser les ENR	3000	3000	3000	3000	3000	15000
Porter à connaissance de la population l'ensemble des aides existantes et des acteurs existants	X	X	X	X	X	0

